

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 MARS 2023

**DELIBERATION N°CP2023-  
03/3/10  
DOSSIER N°5586**

**ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR  
L'ASSAINISSEMENT DU BOURG D'AUZANCES - COLLÈGE  
D'AUZANCES**

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLoux, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Nicolas SIMONNET, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Catherine DEFEMME à Hélène FAIVRE  
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS  
Thierry GAILLARD à Bertrand LABAR  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX

Absent(s) - excusé(s) :

Isabelle PENICAUD

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

Présidence de séance assurée par M. Patrice MORANCAIS, Premier Vice-Président, en l'absence de MMe Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental.

**OBJET : Adhésion au groupement de commandes pour l'assainissement  
du bourg d'Auzances - Collège d'Auzances**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 et L2113-8,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1414-3,*

*Vu la délibération n°CP2022-11/3/13 du 18 novembre 2022 relative à l'adhésion au groupement de*

*commandes pour l'assainissement du bourg d'Auzances - collège d'Auzances,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-03/3/10 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Modernisation de l'action publique, Finances et Bâtiments,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes modifiée entre le Département de la Creuse et la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, jointe en annexe ;

- d'adhérer au groupement et d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement inscrit dans l'emprise du collège d'Auzances y compris les deux propriétés privées situées en amont immédiat du collège ;

La Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine est le coordonnateur du groupement de commandes et aura la qualité de pouvoir adjudicateur. Elle sera chargée des opérations de mise en concurrence, de la gestion des procédures de passation des marchés jusqu'à leur notification.

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant signer tous les documents utiles à l'aboutissement de ce projet.

Les financements nécessaires seront imputés sur le chapitre 90221 article 2317312231712.

**Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**